

La mise en place des décrets-lois qui aboutissent à un Statut des Juifs discriminatoire, puis à leur extermination programmée, conduit la population juive de France à résister dans des organisations émanant de la section juive de la M.O.I. telle l'UJCJ.

---

La section juive de la M.O.I. décide, dès l'été 1940, d'organiser les jeunes de l'immigration sur une base spécifiquement juive. Le regroupement clandestin des jeunes Juifs communistes dans l'Union de la jeunesse communiste juive est rapidement constitué. L'UJCJ rejoint l'organisation clandestine « Solidarité » créée en septembre 1940. Nombre de jeunes Juifs, actifs au sein de la jeunesse communiste française ou inscrits dans des structures éducatives juives progressistes, telles les patronages ou les clubs sportifs comme le YASC grossissent les rangs de l'UJCJ. Ils comprennent qu'il leur faut lutter aux côtés de la population juive tout entière en danger de mort face au nazisme et qu'ils ont plus de chance de survivre dans la clandestinité.

Les jeunes collent des « papillons » sur les murs, diffusent des tracts et des appels à la lutte contre l'occupant, avertissent les Juifs de Paris de l'imminence d'une rafle massive (la rafle du Vel' d'Hiv, en juillet 1942), ils aident à cacher les enfants...

Au fur et à mesure de la répression, de nouveaux jeunes rejoignent la jeunesse communiste juive, souvent pour venger leurs parents déportés. 10 % d'entre eux sont versés dans les FTP-M.O.I. Tous ces résistants allient ainsi solidarité envers une population vouée à l'extermination et participation à la Résistance nationale.

Le 23 mars 1943, à la suite de longues filatures menées par les Brigades spéciales de Paris, 57 jeunes communistes juifs sont arrêtés et déportés. Seuls 7 d'entre eux reviendront d'Auschwitz.

**Référence :**

Ravine Jacques, 1973, *La Résistance organisée des juifs en France (1940-1944)*. Ed. Julliard

<https://museemrjmoi.com>